



Ma soeur refuse et régler les travaux que j'ai effectuer

Par **francis 66**, le **14/12/2014** à **18:01**

Bonjour,
([s]indispensable en arrivant[/s])

Ma maman est décédée il y a 19 mois. Nous avons signé acte un sous sein privé pour la vente de la maison familiale. Mon mari, avec l'accord de maman à l'époque, a effectué des travaux de menuiseries pvc (volets roulants), terrasse carrelée pluviale, plantations d'arbres fruitiers et, surtout, de refaire toutes les peintures et tapisseries de toute la maison. Nous somme 4 héritiers. Depuis que le notaire a annoncé aux 4 héritiers qu'un testament en ma faveur avait été effectué, mon frère et une de mes soeurs refusent de payer les travaux que mon mari a effectués. Ils veulent bien signer la vente mais pas les travaux et j'ai peur que cela bloque le partage. Qu'en pensez-vous et que puis-je faire ?

Merci par avance.

Par **cocotte1003**, le **15/12/2014** à **06:15**

Bonjour,

Votre mari n'a t il pas fait signer un devis pour les travaux ?

Cordialement.

Par **aguesseau**, le **15/12/2014** à **11:13**

bjr,

payer des travaux pour un bien qui ne va pas leur revenir, je comprends la position des autres héritiers.

votre mari donne les factures des travaux et le notaire les met dans le passif de la succession.

cdt